



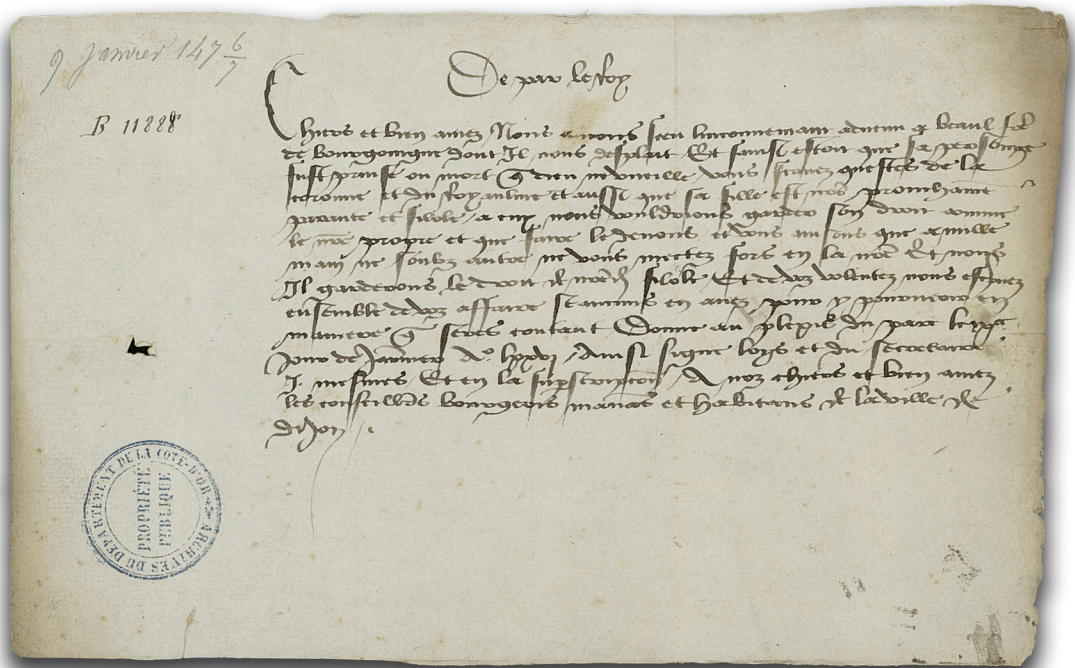
2008-2009

# Débutant

Document étudié n°3

Le Plessis-lès-Tours. - 9 janvier 1477

A la nouvelle de la défaite de Charles le Téméraire devant Nancy et au cas où celui-ci serait prisonnier ou mort, Louis XI invite les habitants de Dijon à se rallier à lui en tant que roi de France et parrain de la fille du Téméraire, Marie de Bourgogne, dont il déclare assumer les intérêts. - Copie fin XVe début XVIe siècle.



De par le roy.  
Chiers et bien amez.

Nous avons sceu l'inconvenient advenu a beaul frere de Bourgoingne, dont il nous desplait. Et s'ainsi estoit que sa personne fust prinse ou mort (que Dieu ne vueille!), vous sçavez qu'estes de la coronne et du royaume et aussi que sa fille est notre prouchaine parante et filole, a cuy nous voudrions garder son droit comme le notre propre et que faire le devons. Et vous avisons que a nulle main ne soubz autre ne vous mettez, fors en la notre ; et nous il garderons le droit de notredite filole. Et de voz volentez nous escripvez ensemble de vos affaire, se aucuns en avez, pour y pourveoir en maniere que serés contant.

Donné au Plexis du Parc, le IXe jour de janvier, anno IXXVI.

Ainsi signé : Loys et du secretaire : J. Mesmes.

Et en la superscription :

A noz chiers et bien amez les conseillers, bourgeois, manans et habitans de la ville de Dijon.

Archives départementales de la Côte-d'Or, B 11888